GARANTIE OBSÈQUES

Choisissez la sérénité
et pensez à autre chose !

PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

NÉOBSIA

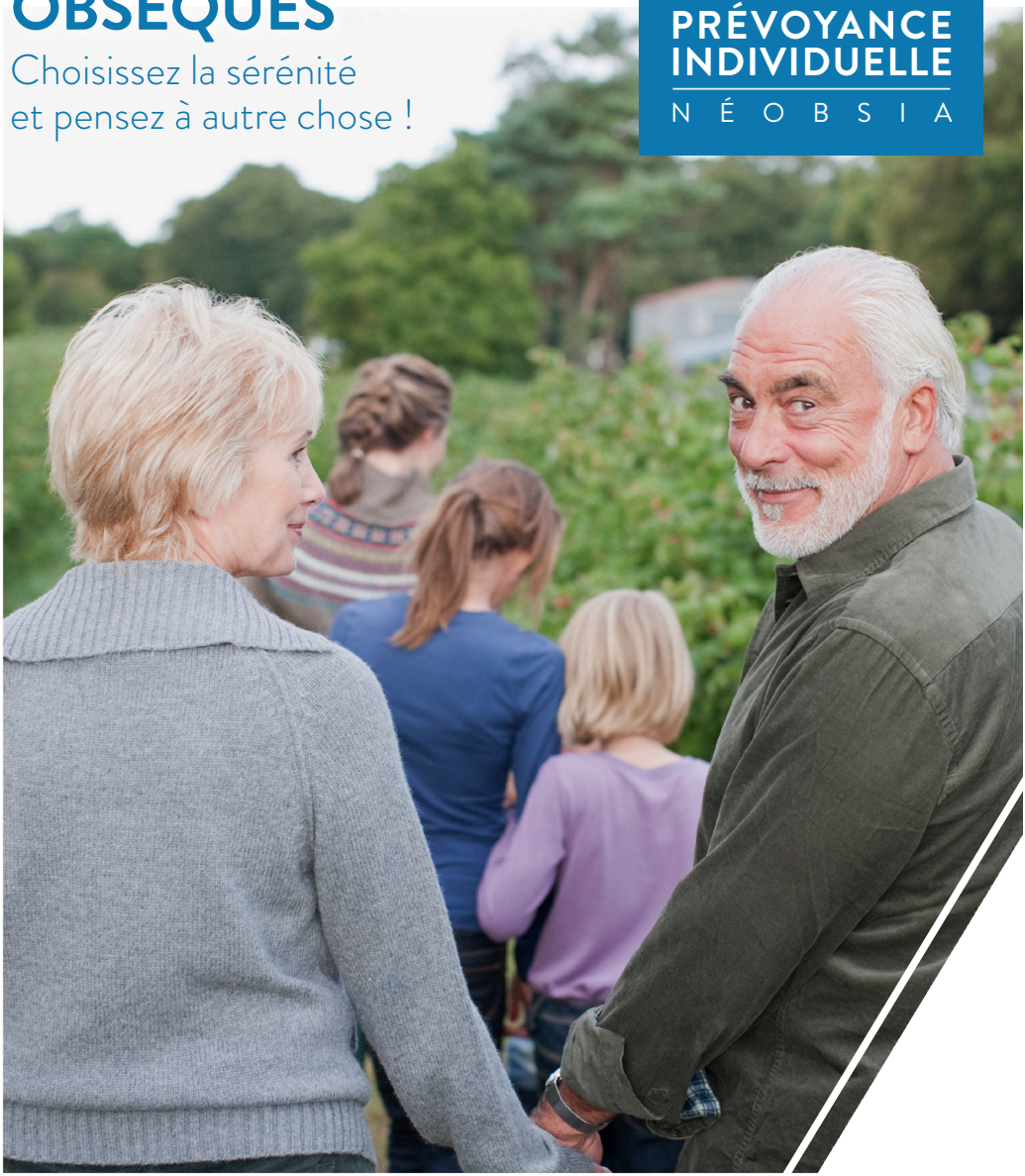

LES DOSSIERS DE L'ÉPARGNE
LABEL EXCELLENCE 2021
NEOBSIA GARANTIE OBSÈQUES EN CAPITAL
MUTEX

MUTEX

POURQUOI UN **CONTRAT OBSÈQUES** ?

4 300 €
coût moyen d'une inhumation*

Anticiper pour sécuriser son entourage
Le coût des obsèques est souvent sous-estimé.

Une cotisation fixée une fois pour toutes
Votre cotisation est déterminée en fonction de votre âge et du capital choisi. Aucun risque de la voir augmenter pendant la durée de votre contrat, sauf si vous décidez d'augmenter votre capital.

Une souscription simple
sans examen médical ni questionnaire de santé.

Une couverture immédiate
En cas de décès par accident, votre garantie vous couvre immédiatement. Si vous décédez de maladie la première année, il n'y a pas de prise en charge mais nous remboursons à vos bénéficiaires les cotisations versées.

Une assistance disponible dès la souscription
pour vous et vos proches avant, pendant et après les obsèques.

Une fiscalité avantageuse
Le capital versé est totalement exonéré de droits de succession dans le cadre de la réglementation et des limites légales en vigueur.

Une réduction pour souscription en couple
Vous bénéficiez d'une rédcution de 10% sur chaque cotisation.

* Source Confédération des professionnels du funéraire et de la marbrerie (CPFM) - 2019

À la douleur causée par un décès, peuvent s'ajouter des soucis financiers pour les proches. Souscrire à un contrat d'assurance obsèques, c'est être certain que vos dernières volontés seront respectées, afin de vivre sereinement, en pensant à autre chose…

VOS QUESTIONS	NOS RÉPONSES
Jusqu'à quel âge puis-je souscrire au contrat Néobsia ?	**Jusqu'à 84 ans.**
Le contrat comporte-t-il des frais de gestion ?	Le contrat est soumis à des frais sur versements et des frais sur le capital. **Ces frais sont inclus** dans le montant global des cotisations.
Sous quel délai le capital est-il débloqué ?	Dès réception des justificatifs, nous mettons tout en œuvre pour verser le capital dans un **délai maximum de 8 jours**.
Suis-je obligé de régler par cotisation mensuelle ?	**Non**, vous pouvez aussi régler semestriellement ou trimestriellement.
Dans le contrat Néobsia Garantie Obsèques en capital, le capital doit-il obligatoirement servir au règlement des obsèques ?	**Oui**, ce capital sera versé à la personne qui réglera les frais d'obsèques ou directement à l'entreprise de pompes funèbres prestataire à concurrence du coût des obsèques. Cependant, le solde éventuel revient aux personnes désignées dans votre contrat.
Mes proches peuvent-ils s'opposer à mes dernières volontés ?	Si vos volontés essentielles sont enregistrées et conformes à la législation, **elles seront respectées**. Toutefois, en fonction de vos souhaits, un surcoût peut être nécessaire si leur réalisation n'entre pas dans le cadre de votre contrat. Vos dispositions ne peuvent pas faire office de testament.

NÉOBSIA

Le choix entre deux contrats individuels d'assurance-vie pour régler la question de vos obsèques

CHOISIR
Néobsia Garantie Obsèques
EN CAPITAL

Pour avoir la certitude que le capital souscrit sera affecté prioritairement au financement de vos obsèques*

À la souscription, vous choisissez le montant du capital garanti de 2 000 € à 10 000 € (par tranche de 1 000 €) ainsi que la durée de paiement de votre cotisation (viagère, temporaire 10 ou 15 ans).

- Lors du décès, le capital obsèques est versé dans un délai maximum de 8 jours après réception des pièces justificatives, directement à la personne qui acquittera les frais d'obsèques.
- Si le capital est supérieur au coût des obsèques, nous reversons la différence aux bénéficiaires que vous aurez désignés.

Nous pouvons étudier avec vous une solution de retour du défunt en terre d'origine et prévoir le financement de ce service d'assistance dans le cadre du contrat Néobsia Garantie Obsèques en Capital.

* Le capital versé au(x) bénéficiaire(s) est susceptible d'être insuffisant pour couvrir les frais d'obsèques. Assurez-vous que vos proches disposeront d'un capital suffisant.

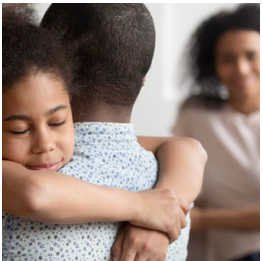

CHOISIR
Néobsia Garantie Obsèques
EN PRESTATIONS

Pour confier cette prestation à un partenaire fiable, dans le respect de vos souhaits et de votre budget

Vos obsèques sont organisées selon vos volontés par l'un de nos deux partenaires funéraires (La Maison des Obsèques ou Le Vœu Funéraire). Nous nous occupons de régler directement l'entreprise qui se chargera de vos funérailles en accord avec vos choix et le budget défini avec vous, selon l'option de prestations retenue et détaillée dans votre contrat :

- Essentielle (3 500 €)
- Sérénité (4 500 €)
- Exigence (6 000 €)

- Si le coût des obsèques est inférieur à votre capital garanti, nous reversons la différence aux bénéficiaires que vous aurez désignés.
- En fonction du budget que vous souhaitez allouer à vos obsèques, votre conseiller déterminera avec vous le montant de votre cotisation et la durée idéale de paiement (viagère, temporaire 10 ou 15 ans).

POUR **FINANCER À L'AVANCE TOUT OU UNE PARTIE** DE VOS OBSÈQUES

NÉOBSIA

REPOSEZ-VOUS SUR UN PARTENAIRE SOLIDE

La garantie obsèques en capital ou en prestations, c'est le choix entre deux contrats individuels d'assurance-vie pour régler sereinement la question de vos obsèques.

Néobsia est diffusé exclusivement par le réseau mutualiste dont fait partie votre mutuelle.

Forte de ses valeurs fondées sur la solidarité et l'entraide, votre mutuelle vous garantit un accompagnement de proximité et de confiance. Elle vous apporte des conseils, un savoir-faire et des services reconnus par tous. Ses partenaires de premier plan, RMA, La Maison des Obsèques et Le Vœu Funéraire, renforcent les garanties du contrat.

Votre mutuelle se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions relatives à votre protection et celle de vos proches.

ASSUREUR DES GARANTIES DE PREVOYANCE :
MUTEX
Société anonyme au capital de 37 302 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040
Siège social : 140 avenue de la République - CS 30007 - 92327 Châtillon cedex

ASSUREUR DES GARANTIES D'ASSISTANCE :
RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE
Union d'assistance soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - N° SIREN 444 269 682
Siège social : 46 rue du Moulin - CS 32427 - 44124 Vertou Cedex

OPÉRATEURS FUNÉRAIRES :
LE VŒU FUNÉRAIRE
1 rue des Italiens - 75009 Paris - S.A. au capital social de 4 323 975 € - RCS Paris B 310 775 804 - N° ORIAS : 07 005 218
Habilitation funéraire N° 1692A61 auprès de la sous préfecture d'Antony (92)

LA MAISON DES OBSÈQUES
SAS SAFM La Maison des Obsèques - Société par actions simplifiée au capital de 54 000 000 €
RCS Paris N° 814 500 757 - Siège social : Tour Montparnasse - 33 avenue du Maine - 75015 Paris - ORIAS n° 18 006 843

20323 - Réalisation PAO Mutex - 01/12/2020 - Document à caractère promotionnel - Photo GettyImages